

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,  
DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

-----  
DIRECTION DE LA SECURITE  
ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

-----  
SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
TECHNIQUE DES VEHICULES

PARIS, LE 12 JUIN 1987

208, RUE RAYMOND LOSSERAND  
75014 PARIS  
CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16  
TELEPHONE (1) 45.39.25.70  
TELEX EKI PRER 200366

HD/CF - 87.124

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif  
d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO

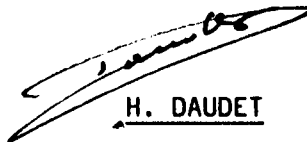
Référence : 1238 destiné aux véhicules MOTO GUZZI V65 (V65SP)

Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles  
du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du procès-verbal de  
L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré  
le 26 MAI 1987 sous le numéro 87.15.10.111/4302 ce dispositif est agréé sous le  
numéro :

TP SI 2931

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma  
considération distinguée.

L'Ingénieur des Travaux Publics  
de l'Etat (Mines)



H. DAUDET

Monsieur le Directeur  
EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE  
13 Route de la Salle - ZAC des Romains  
CRAN GEVRIER - 74000 ANNECY

SITO  
MONTI CELLO D'ALBA - ITALIE